



PRIX VARENNE DES JOURNALISTES

de la PRESSE Hebdomadaire RÉGIONALE

• **CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION**

- Les candidats doivent remplir le formulaire de candidature en ligne.
<https://www.fondationvarenne.fr/inscriptions-en-cours/>
- Les candidats doivent être titulaires de la carte professionnelle ou en cours de validation.
- Les dossiers doivent être composés : d'un reportage publié entre le **2 septembre 2022** et le **1^{er} septembre 2023**, de la carte professionnelle (recto/verso) et devront être adressés avant le **17 septembre 2023**.
- Les journalistes (ou pigiste) peuvent se présenter à titre individuel ou en équipe. Il n'est pas nécessaire d'être recommandé par un journal. Néanmoins, ceux-ci peuvent soumettre des candidats répondant aux critères du présent règlement.

• **LE REPORTAGE**

- Le reportage (print ou web) présenté peut être un article court ou édito, enquête ou reportage, interview, portrait traitant de l'actualité politique, économique, sociale, sportive, culturelle, etc.,
- Le reportage (en un ou plusieurs volets) devra se présenter sous la forme d'un fichier PDF de très bonne qualité et relié en un seul document.

ATTENTION :

- Les candidats ne peuvent adresser qu'un seul reportage.
- Les lauréats du **PRIX VARENNE 2022** ne sont pas autorisés à participer à cette nouvelle édition.

• **DOTATION**

La dotation d'une valeur de 6000 € sera attribuée sous la forme de deux prix :

- **GRAND PRIX VARENNE 2023 : 4 000 €**
- **Prix JEUNE JOURNALISTE** titulaire de la carte de presse depuis moins de 5 ans et âgé de 30 ans maximum : **2 000 €**.

INFORMATION/CONTACT :

Karine POUMEROL - TÉL. 04 44 05 04 38 – karine.poumerol@fondationvarenne.com